

latives sont en mesure de poser des questions au ministre lorsque la Chambre siège en comité plénier.

Je souligne donc que le Sénat, auquel doivent être déferées toutes les mesures législatives, ne permet pas à un sénateur d'obtenir en comité plénier tous les renseignements auxquels il a droit. A moins d'être un surhomme, ce que je ne suis évidemment pas, aucun sénateur ne possède, selon moi, ni la compétence, ni les connaissances suffisantes pour fournir, à l'égard de n'importe quelle mesure qui nous est présentée, des renseignements complets. A la vérité, mes honorables vis-à-vis manifestent beaucoup de bienveillance. Lorsqu'ils demandent plus de renseignements que je ne suis en mesure de leur en fournir, ils ne se plaignent pas de ce qu'il leur faut attendre une ou deux semaines avant de les obtenir. Mais combien plus facile ce serait pour nous d'examiner de façon intelligente les projets de loi en cette enceinte si quelqu'un parfaitement au courant de la question était toujours à notre disposition ou bien, lorsque nous étudions un projet de loi article par article, il lui était permis d'appeler un ou deux fonctionnaires du ministère en cause, afin qu'ils fournissent tous les renseignements désirés.

L'honorable M. Aseltine: Que le leader me permette de l'interrompre. Est-ce que nous n'obtenons pas tous les renseignements désirés à nos comités permanents? Tous les sénateurs ont le droit d'assister aux séances des comités, qu'ils en soient membres ou non. Pour ma part, je n'ai jamais quitté un comité auquel un bill avait été renvoyé, sans avoir l'impression que j'y avais obtenu tous les renseignements que je désirais.

L'honorable M. Robertson: A maintes reprises, j'ai souligné au Sénat que tout sénateur a le droit d'assister aux séances de tout comité, qu'il en fasse partie ou non. Dans la pratique, cependant, certains sénateurs, surtout les nouveaux venus, hésitent à assister aux séances des comités dont ils ne sont pas membres. Mais quel que soit le motif de l'absence de certains sénateurs, je pourrais indiquer un grand nombre de projets de loi qui n'ont été étudiés au comité que par une proportion relativement restreinte des sénateurs.

Je passe maintenant à une autre proposition. Je suis persuadé que, pour être à la hauteur de ses fonctions, le Sénat devrait élire son propre chef, qui relèverait de lui. Ce pouvoir, les groupes de personnes réunies à des fins précises le possèdent communément. Il y aurait lieu d'élire le chef du Sénat à intervalles fixes, mettons tous les cinq ans,

sous réserve de révocation. En général, il devrait tenir son autorité de la Chambre comme cela se fait d'ordinaire dans les institutions parlementaires.

L'honorable M. MacLennan: Mettons que le Sénat se choisisse un chef libéral et que l'allégeance politique de l'autre Chambre se modifie sensiblement. Le leader libéral aurait-il voix au cabinet conservateur?

L'honorable M. Robertson: A mon avis, le leader du Sénat ne devrait pas faire partie du cabinet. Je remplis en cette enceinte les fonctions de leader du Gouvernement par nomination, mais celles de leader du Sénat par contumace, parce que personne d'autre n'a été désigné à ce poste. Les sénateurs ne m'ont pas choisi; que je leur plaise ou non, ils n'y peuvent rien. Nous ne cessons d'affirmer que le Sénat est une Chambre indépendante. Or, une Chambre indépendante devrait pouvoir élire son propre leader qui serait chargé de collaborer avec le Gouvernement au pouvoir, quel que soit le parti politique auquel adhèrent les membres de ce Gouvernement, dans l'expédition des travaux du Parlement, conformément au désir de la majorité des sénateurs.

L'honorable M. Haig: L'honorable leader voudrait-il répondre à une question? Mettons que le Sénat ait le droit d'élire son propre leader et,—ici je fais appel à l'imagination pour évoquer, aux fins de la discussion, une éventualité très lointaine,—mettons que lorsque le nouveau Parlement s'est réuni à la mi-septembre 1949, la majorité des sénateurs eussent déclaré: "John T. Haig, nous vous choisissons comme leader".

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: Que ce serait-il produit? Quoique membre du cabinet, il est fort possible que j'eusse dû proposer au Sénat de rejeter certaines mesures ministérielles. Une telle éventualité, à mon sens, provoquerait le chaos.

L'honorable M. Robertson: Mon collègue m'oppose là un argument dont je relèverai le défi. Tout d'abord, le leader du Sénat ne devrait pas faire partie du Gouvernement. De plus, il est très important que le Gouvernement soit représenté au Sénat, si important même qu'on devrait aviser aux moyens de communiquer aux sénateurs de plus amples renseignements sur la politique du Gouvernement et les mesures que celui-ci entend prendre. Je crois fermement que tout Gouvernement, à quelque parti qu'il appartienne, aurait le droit de compter sur la collaboration de cette Assemblée. Si, demain, un Gouvernement conservateur gagnait la confiance de la Chambre des communes certains sénateurs